

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fd53dc241b5bb4d0c8202287>

Date d'obtention : 2021-03-16 19:20:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer la victime ou la personne qui vient dénoncer. Remplir la grille d'évaluation. Évaluer l'incident, vérifier l'information et vérifier s'il y a d'autres témoins de l'incident. Leurs demander de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. Si Acte malveillant avec probabilités d'accusations criminelles, confisquer temporairement le ou les appareils électroniques afin d'arrêter la diffusion des images ou des vidéos, contacter le service de police.

Parler au jeune instigateur, voir à protéger les élèves qui ont fourni des informations. Rassurer la victime, ne pas se limiter à la collecte d'informations. Si intention impulsive politique de l'établissement et rencontre de sensibilisation sexto. Communiquer avec les parents des élèves concernés. Ne jamais chercher à voir les photos ou vidéo car cela pourrait correspondre à de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec la personne qui vient dénoncer en premier, ensuite voir les autres témoins, rassurer la victime, ne jamais chercher à voir les images, l'intervenant scolaire n'est pas mandataire du service de police et il ne doit pas parler aux journalistes mais le référer au responsable des communications. Confisquer les appareils contenant des images ou vidéo, si un parent vient nous voir pour une situation à l'extérieur de l'école mais qui ne nuit pas à son enfant à l'école pour le moment, le référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate est de rencontrer tous les témoins en prenant soin que l'information et les images cesse de circuler. Limiter la propagation des images et/ou vidéo.